

E/CONF.13/INF.2
Add.1

PROGRAMME DU CONGRES MONDIAL DE LA POPULATION

AMENDEMENT AU PROGRAMME

Rome, 31 août - 10 septembre 1954

WPC 54/39

13

AMENDEMENT AU PROGRAMME

- Page 3 Ajouter: Un Sous-Comité chargé de l'Organisation et formé de MM. John D. Durant, D.V. Glass, G. Goudswaard, F. Lorimer, G. Mortara et A. Sauvy a été constitué en vue de coordonner les dispositions relatives à l'organisation des différentes séances.
- Ajouter aussi le Secrétariat de la Conférence:
- M. John D. Durand, Secrétaire
 N.W. Brand, Secrétaire-Adjoint
- Page 4 Membres du Comité d'Accueil Italien. Ajouter:
- Prof. Livio Livi. Ordinario di Statistica, Facoltà di Economia e Commercio, Università di Roma.
 Prof. Guido Galeotti, Incaricato di Demografia, Facoltà di Economia e Commercio, Università di Roma. (Secrétaire du Comité).
- Pages 6-8 et 11-42 Les séances prévues dans la Salle Rouge auront lieu dans la Grande Salle de Conférence, et les réunions prévues dans la Salle Verte auront lieu dans la Salle Rouge.
- Page 9, Séance 23 Ajouter comme troisième président: M. L.S. Penrose.
- Page 10 Ajouter: (32) Séance de Clôture.
 17 heures. Grande Salle de Conférence.
- Page 11, Séance 1 Séance d'Ouverture.
 9 heures 30. Séance d'Inauguration au Capitole.
 11 heures. Séance d'Ouverture dans la Grande Salle de Conférence de la FAO.
- Page 12, Séance 2 Ajouter à la liste des communications: C. Horace Hamilton: "Mortalité différentielle et tendances de la mortalité en Caroline du Nord" (376).
- Page 13, Séance 3 Ajouter à la liste des inscrits pour la discussion: Dudley Kirk.
- Ajouter à la liste des communications: S.P. Jain: "Note sur la nature et la qualité des statistiques démographiques indiennes" (365).
- Page 15, Séance 4 Ajouter à la liste des communications: Girgis Abdo Marzouk: "Quelques données sur la fécondité et la mortalité au Soudan" (371)

- Page 16, Séance 5 Ajouter à la liste des communications: P.K. Whelpton:
"Utilisation des tables de promotion pour évaluer les modifications dans l'échelonnement des naissances et l'accroissement de la dimension des familles complètes envisagées comme causes de la poussée des naissances aux Etats-Unis après la guerre (361)
- Page 16, Séance 6 M. Philip J. Idenburg (Pays-Bas) remplacera M. T.dan den Brink à la présidence de la séance.
- Page 17, Séance 6 Ajouter le titre de la communication de M. P.K. Whelpton:
"Utilisation des tables de promotions pour évaluer les modifications dans l'échelonnement des naissances et l'accroissement de la dimension des familles complètes envisagées comme causes de la poussée des naissances aux Etats-Unis après la guerre (361).
- Ajouter à la liste des communications: R.C. Gilligan:
"Fécondité différentielle en Australie". 'Les différences de fécondité observées jusqu'ici entre les divers groupes à l'intérieur d'une même population sont-elles en train de disparaître' (368).
- Page 17, Séance 7 Remplacer Octavio Alexander de Moraes par Ricardo Luna-Vegas parmi les orateurs inscrits pour la discussion.
- Page 18, Séance 7 Ajouter le titre de la communication de Mohammed Yousef:
"La Population du Pakistan; ses caractéristiques" (370).
- Page 19, Séance 8 Ajouter à la liste des communications: Jules Le Rouzic:
"Une enquête sur les naissances africaines et malgaches dans les maternités" (367)
- Page 25, Séance 12 Ajouter à la liste des communications: Robert Blanc: "Le peuplement dit européen dans les territoires d'outre-mer français" (373).
- Page 25, Séance 12 Ajouter à la liste des communications: Mademoiselle Guelfi:
"Les aspects actuels de l'immigration de la main d'oeuvre européenne dans les territoires de l'Union Française" (366).
- Page 27, Séance 14 Ajouter à la liste des communications: Nathan Keyfitz:
"Perspectives démographiques de l'Indonésie" (362).
- Page 28, Séance 15 Ajouter: M.M. Max Gluckman, H. Sonnabend, Louis Massé et V. Neesen à la liste des orateurs inscrits pour la discussion.
- Page 29, Séance 16 Ajouter M. Agostini de Vita à la liste des orateurs inscrits pour la discussion.

- Page 32, Séance 19 Ajouter: M. Silvio Golzio à la liste des orateurs inscrits pour la discussion.
- Page 33, Séance 19 Ajouter à la liste des communications: Mario Cappieri: "Les Méditerranéens et les populations préhistoriques" (364).
Supprimer le nom de M. Silvio Golzio.
Ajouter les titres des communications suivantes:
Kingsley Davis: "Migration intérieure et urbanisation dans leurs rapports avec le développement économique" (377).
Noel Gist: "Migration sélective dans les villes de l'Inde du Sud" (357).
Rene Espinosa Olvera: "Migration intérieure au Mexique"
- Page 35, Séance 21 Ajouter à la liste des communications: Adolfo Mario Morgantini "Quelques résultats préliminaires relatifs à la population des Somalis en 1953" (358).
- Page 36, Séance 22 Ajouter à la liste des communications: Robert G. Snider: "La Conservation Foundation et les problèmes de population" (359).
- Page 38, Séance 24 Ajouter: Samuel W. Anderson à la liste des orateurs inscrits pour la discussion. Supprimer R. Nurkse.
Ajouter le titre de la communication de M. Anderson: "Accroissement de population et besoins en capitaux dans les pays sousdéveloppés" (369).
- Page 42, Séance 28 Ajouter le titre de la communication de Kanstaro Nomura: "Accroissement démographique et développement de la famille au Japon" (360).
- Page 44 Ajouter: Vendredi 10 septembre 1954, à 17 heures Grande Salle de Conférence Séance 32, Séance de Clôture. Le programme sera communiqué ultérieurement.

Ajouter les noms et adresses des personnes désignées depuis l'impression
du programme

Page 45

M. Amerigo d'Agostino
Executive Director
American Resettlement Council
for Italian Refugees
Mills Building
Washington, D.C.

Dr. Abbas Ammar
Président de la Commission de la Population
Le Caire, Egypte

Page 47

M. Robert Blanc
Administrateur statisticien
Ministère de la France d'Outre-Mer

M. Below
Section Statistique et Recherches du
Secrétariat, Conseil de l'Europe,
Strasbourg, France

M. Ernest P. Billeter
Bureau de Statistique de la Ville de Zurich
Mainaustrasse 44,
Zurich, Suisse

Dr. Boris Blagojev
Doyen de la Faculté d'Economie de Skoplje
Skoplje, Yougoslavie

Page 48

M. A.I. Boyarskiy
(USSR)

M. Mario Cappieri
c/o Istituto Centrale di Statistica
Via Balbo
Rome, Italie

Page 52

Dr. Abdel Moneim Nasser El Chafei
Sous-Secrétaire du Ministère des Finances
Le Caire, Egypte

Page 54

M. R.C. Gilligan
Commonwealth Bureau of Census and Statistics
West Block A-3
Canberra ACT, Australia

- Page 57 Dr. Nefissa Hussein Issa
Inspecteur du Centre d'Assistance à l'Enfance
Ministère de la Santé Publique
Le Caire, Egypte
- Page 60 M. Olen E. Leonard
Directeur de la Zone Nord.
Instituto Interamericano de Ciencias Agrícolas
Programa de Cooperación Técnica
La Havane, Cuba
- Page 61 M. E.C. Lucchesi
Associazione Nazionale fra le Agenzie di Viaggi
Turismo e Navigazione
Via della Stamperia 72
Rome, Italie
- Page 62 M. Evgueni Gueorguiev Mateev
Président de l'Administration Centrale
de Statistiques
Sofia, Bulgarie
- Page 63 M. Bronislaw Minc
(Pologne)
- Page 66 M. C.L. Patel
P.O. Box 269
Nairobi, East Africa
- Dr. Bojan Pirc
Chef de la Statistique du Mouvement de la
Population et de la Santé Publique
République Populaire Fédérative de Yougoslavie
Belgrade, Yougoslavie
- Page 67 M. Mohammed Kamal Abdel Razek
Directeur des Programmes d'Hygiène
Ministère de la Santé Publique
Le Caire, Egypte
- Page 68 M. P. Sartorius
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et
l'Agriculture
Rome, Italie
- Page 69 Mme Milica Sentić
Chef de la Statistique du Mouvement de la
Population de la République Populaire de Serbie
Belgrade, Yougoslavie
- M. P.P. Shusherin
(URSS)

Page 71

M. Stefan Szulc
(Pologne)

Changement d'adresse:

Dr. Warren E. Thompson
405 E. Chestnut Street
Oxford, Ohio

N A T I O N S U N I E S

C O N G R E S M O N D I A L D E L A P O P U L A T I O N

O R G A N I S A T I O N D U C O N G R E S

1. Le Congrès a été convoqué en application de la Résolution 435 (XIV) du Conseil économique et social, adoptée le 10 juin 1952 et reproduite ci-dessous:

"Le Conseil économique et social,

"Considérant le rapport du Secrétaire général (E/2199 et Add. 1 à 4) sur les résultats de l'enquête qu'il a effectuée auprès des gouvernements, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales intéressées, conformément à la résolution 389 C (XIII) du Conseil, au sujet de la convocation d'une conférence mondiale de la population,

"Tenant compte du règlement que l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 479 (V), touchant la convocation de conférences non gouvernementales par le Conseil économique et social,

1. Approuve la convocation, en 1954, d'une conférence mondiale de la population, composée d'experts et chargée, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et en étroite collaboration avec l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population et les institutions spécialisées intéressées, d'étudier les problèmes de la population qui sont énoncés à l'annexe II du document E/2199;

2. Décide que la conférence sera consacrée uniquement à l'échange, entre les experts intéressés, des idées et de l'expérience acquises dans le domaine démographique;

3. Prie le Secrétaire général d'étudier, avec les institutions spécialisées compétentes, les organisations non gouvernementales et le gouvernement des pays d'accueil éventuels, les moyens de couvrir les frais qu'entraînera cette conférence, à condition que le total des frais supplémentaires que la conférence, y compris tous les travaux préparatoires, entraînera pour l'Organisation des Nations Unies ne dépasse pas 24,000 dollars;

4. Autorise le Secrétaire général à constituer, en étroite collaboration avec l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population et les institutions spécialisées intéressées, un comité préparatoire restreint, composé de représentants de ces divers organismes ainsi que de quelques démographes de réputation internationale, ce comité devant aider le Secrétaire général à arrêter l'ordre du jour de la conférence, en s'inspirant des idées exprimées à l'annexe II du document E/2199, et à faire les préparatifs techniques nécessaires;

5. Prie le Secrétaire général d'inviter, à titre personnel, des experts que désigneront: a) les gouvernements; b) les organisations scientifiques non gouvernementales qui s'intéressent à ces questions, c) les institutions spécialisées compétentes, et le prie d'inviter en outre quelques experts qui portent aux problèmes démographiques un intérêt scientifique. Pour s'acquitter de cette tâche, le Secrétaire général déterminera, en consultant le comité préparatoire, le nombre d'experts dans chacune des catégories mentionnées, qu'il convient d'inviter."

2. Tous les experts invités par le Secrétaire général des Nations Unies en application du paragraphe 5 de la Résolution 435 (XIV) du Conseil économique et social sont admis à participer au Congrès. Le Secrétaire général fera distribuer une liste des participants au Congrès vingt-quatre heures au plus tard après l'ouverture du Congrès. Sauf les exceptions prévues au paragraphe 7 du présent document, les participants figurant sur cette liste sont seuls habilités à prendre la parole aux séances plénières et techniques et à présenter des communications écrites.

3. Les observateurs des organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales invités par le Secrétaire général pourront assister aux séances du Congrès. Ils ne pourront toutefois ni intervenir pendant les séances, ni présenter des observations écrites ni prendre part aux votes.

4. Le Président et les Vices-Présidents du Congrès ainsi que les membres de la Sous-commission chargée des questions d'organisation et nommée par la Commission préparatoire mentionnée au paragraphe 4 de la Résolution 435 (XIV) du Conseil économique et social constituent le Comité de direction du Congrès. Le Comité de direction sera chargé de la coordination des travaux du Congrès et, si le Président lui soumet telle ou telle question soulevée par ces travaux, le Comité prendra toutes décisions utiles.
5. Le Secrétaire exécutif du Congrès, nommé par le Secrétaire général, assiste à ce titre, aux séances du Congrès. Il peut se faire remplacer à n'importe quelle séance par un suppléant.
6. Le Secrétaire exécutif recrutera et administrera le personnel dont le Congrès a besoin. Il prendra toutes dispositions nécessaires pour l'organisation des séances et s'acquittera d'une façon générale de toutes les autres activités imposées par le déroulement du Congrès.
7. Sauf dispositions contraires du règlement intérieur du Congrès, le Secrétaire exécutif et son suppléant pourront faire des déclarations orales et écrites sur toute question se rapportant au Congrès.
8. Outre la séance d'ouverture le Congrès tiendra deux séances plénières et trente séances techniques.
9. L'anglais, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien et le russe sont les langues officielles du Congrès. L'anglais et le français sont les langues de travail.
10. Les interventions faites dans les langues officielles seront interprétées en anglais, en espagnol, en français, et en russe.
11. Tout participant peut s'exprimer dans une langue autre que les langues officielles, à condition qu'il assure par ses propres moyens l'interprétation simultanée dans l'une des langues de travail.
12. Le secrétariat conservera les comptes-rendus analytiques des séances plénières du Congrès rédigés dans les langues de travail.
13. Toutes les Séances plénières et techniques du Congrès seront publiques.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CONGRES MONDIAL DE LA POPULATION

REGLEMENT INTERIEUR

DONT LA COMMISSION PREPARATOIRE RECOMMANDE L'ADOPTION

I - BUREAU

Article 1

Le Congrès élit un Président et quatre Vice-présidents.

Article 2

Le Président préside les séances plénières du Congrès, ou se fait remplacer dans ce rôle pour un Vice-président qu'il délègue. Le Vice-président, qui préside la séance, jouit des mêmes pouvoirs et exerce les mêmes fonctions que le Président.

II - DIRECTION DES DEBATS DES SEANCES PLENIERES

Article 3

Outre l'exercice des fonctions que lui confère par ailleurs le présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière du Congrès, dirige les débats, donne la parole aux orateurs, consulte le Congrès sur une question donnée, proclame les décisions et, le cas échéant, met les questions aux voix. Il se prononce sur les questions d'ordre et, dans le cadre du présent règlement, assure l'entière direction des débats et la bonne tenue des séances. Il peut rappeler un orateur à la

question si celui-ci s'écarte du sujet en discussion. Au cours des débats, le Président peut proposer au Congrès de limiter le temps de parole des orateurs ou le nombre de leurs interventions sur une question donnée, comme de clore la liste des orateurs ou la discussion. Il peut également proposer la suspension ou l'ajournement de la séance, ou encore l'ajournement de la discussion en cours.

Article 4

Aucun participant au Congrès ne peut prendre la parole en séance plénière sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Président. En règle générale, le Président donne la parole aux orateurs dans l'ordre même où ceux-ci l'ont demandée.

Article 5

Au cours de la discussion sur une question, un participant peut soulever une question d'ordre; en application du règlement intérieur, le Président se prononce immédiatement sur cette question. Tout participant au Congrès peut en appeler d'une décision du Président. En ce cas la question est immédiatement mise aux voix; la décision du Président est maintenue à moins que la majorité des participants au Congrès, présents et votants, n'exprime un avis contraire. Un participant au Congrès intervenant sur une question d'ordre ne peut traiter la question en discussion quant au fond.

Article 6

Au cours d'un débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment du Congrès, déclarer cette liste close. Toutefois, même après que la liste des orateurs a été déclarée close, il peut accorder à tout participant le droit

de réponse à un de ses collègues si l'intervention de celui-ci semble appeler une réponse.

Article 7

Lorsque le Président met des questions aux voix, tout participant au Congrès dispose d'une voix et les décisions sont prises à la majorité des membres présents et votants. Les membres du Congrès qui s'abstiennent lors du vote sont considérés comme non-votants.

Article 8

Les votes se font à main levée. Une fois le vote déclaré ouvert par le Président, aucun participant au Congrès n'en peut interrompre le cours, si ce n'est pour une question d'ordre relative au déroulement même du vote. En cas de partage égal des voix, la proposition est considérée comme rejetée.

III - DIRECTION DES DEBATS AUX SEANCES TECHNIQUES

Article 9

Le Président de chacune des séances techniques exerce les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions que le Président des séances plénières.

Article 10

Il n'est pas adopté de résolutions.